

L'association

Questions à « l'Articulation »

Lors du symposium national « Psychanalyse et psychothérapie dans le champ de la santé mentale » qui s'est tenu à Rio du 31 août au 3 septembre 2005, sont intervenus plusieurs membres de l'« Articulation des associations de psychanalyse du Brésil ». L'Articulação das Entidades Psicanalíticas Brasileiras est une initiative qui réunit des analystes d'associations différentes (et qui n'en sont pas les responsables), allant de l'IPA à des groupes lacaniens qui n'ont pas l'habitude de se fréquenter de ce côté-ci de l'Atlantique, et mérite d'être connue. Il s'agit non pas d'une association ni même d'un groupe de fait, simplement d'une initiative, un mouvement qui a pour seul but de soutenir le discours psychanalytique, l'importance de la pluralité des associations de psychanalyse, et, enfin, l'orientation freudienne. Ce qui frappe est d'entendre non pas un communiqué commun mais des prises de position singulières de plusieurs membres de ce collectif, qui, sans souci de fausse homogénéité, réussissent à faire entendre une position commune, une sorte de logique collective en acte. C'est cette tresse des singularités que nous souhaitons donner à lire aux lecteurs de PSYCHANALYSE.

PSYCHANALYSE : Est-il possible de faire un bref historique des raisons de cette « articulation », de son fonctionnement, de ses résultats et de préciser les personnes et les groupes de référence ? Comment les membres se sont-ils cooptés ? Est-il possible d'y accueillir de nouvelles personnes ? Ce « non-groupe » a-t-il une base associative déclarée (statuts, etc.) ?

Tempo Freudiano Associação Psicanalítica (Tempo) ¹ : L'Articulation a commencé à se réunir pour faire face aux tentatives de réglementation de la psychanalyse qui venaient, au début, d'une façon très surprenante, de groupes relevant de religions évangéliques qui créaient des cours de psychanalyse dans plusieurs villes au Brésil...

1. Lors de l'entretien, Eduardo Rocha, Fernanda Costa Moura et Idália de Goes sont intervenus pour Tempo. Les autres associations étant représentées par un seul interlocuteur, c'est le nom de celui-ci qui figure comme auteur de la réponse (le nom de son association étant entre parenthèses).

Sonia Alberti (École de psychanalyse des Forums du Champ lacanien, EPFCL) : ... des cours non reconnus par les psychanalystes. À cause aussi de tout un champ d'investissement économique – plusieurs s'intéressaient à dispenser ces cours qui n'étaient pourtant pas officiellement reconnus, ce qui leur permettait de ne donner que des diplômes non officiels. Ces groupes religieux croyaient pouvoir réglementer la psychanalyse de telle façon qu'ils arriveraient à avoir le droit légal de la promouvoir. Ce serait une psychanalyse légalisée sans, pourtant, avoir aucun rapport à la cause freudienne !

Marisa Queiroz (Sociedade de Psicanálise da Cidade do Rio de Janeiro, SPCRJ) : La formation du psychanalyste est avant tout un processus complexe et « métamorphique », non pas seulement un savoir intellectuel.

Tempo : Dans l'Articulation, se réunissent des représentants du Conseil fédéral de psychologie (CFP) ainsi que de plusieurs institutions psychanalytiques, avec l'objectif commun de lutter contre toutes les formes de réglementation de la psychanalyse qui ne sont pas celles proposées par Freud.

Wilson Amendoeira (Associação Brasileira de Psicanálise, ABP – qui associe toutes les associations de l'IPA au Brésil) : Le CFP est une autarcie juridique, de droit public, qui doit orienter, discipliner et fiscaliser l'exercice des psychologues au Brésil. À vrai dire, depuis 1998, l'ABP, en association avec le CFP, avec la collaboration du CFM (Conseil fédéral de médecine) et celle de l'Association brésilienne de psychiatrie, conduit des démarches contre la fausse publicité d'une profession de psychanalyste, et, ensemble, ces organisations ont décidé d'inviter des institutions psychanalytiques pour renforcer ce travail. Les entités du champ psychanalytique qui furent invitées couvraient une grande partie des professionnels qui se dédient sérieusement à l'étude et à la pratique de la psychanalyse, malgré les divergences théoriques sur la formation...

Tempo : Le mouvement n'est pas référé à un groupe ou à des personnes particulières, mais on partage la responsabilité de nos actions entre ceux qui, à chaque moment, ont plus de disponibilité de temps. Au début, la réunion s'est organisée à l'initiative de quelques-uns qui en ont invité d'autres. Aujourd'hui, pour participer, il faut l'indication favorable de deux institutions déjà participantes.

W. Amendoeira (ABP) : ... et sans aucune interférence de l'État ou des pouvoirs constitutionnellement constitués.

S. Alberti (EPFCL) : De cette façon, les institutions qui en font partie sont strictement celles qui se reconnaissent entre elles comme formant des psychanalystes.

Tempo : L'Articulation n'a donc aucune base associative déclarée – il y a ceux qui l'envisagent et d'autres non, en en faisant la particularité du fonctionnement de ce groupe. Nous avons déjà pu sensibiliser des députés, discuter avec différents groupes et manifester nos positions dans la presse et, de cette façon, obtenir la suspension des projets réglementaires, qui n'ont pas été loin.

PSYCHANALYSE : Vous donnez l'impression que, malgré une situation économique difficile, le lien social tient le coup au Brésil tandis que la psychanalyse non seulement y est moins mal traitée qu'en Europe, mais qu'elle occupe mieux le terrain que la psychologie, la psychiatrie et la psychothérapie. Pourtant, le législateur entend la soumettre à une réglementation, ainsi que cela se passe dans tous les pays développés. Êtes-vous si éloignés que cela de la logique qui trame le discours capitaliste ?

Tempo : Au Brésil, le signifiant psychanalyse est assez diffusé mais aussi confondu avec toutes formes de psychothérapies, ce qui ne lui donne pas un lieu précis dans notre culture. Aussi, même au Brésil, nous observons des avancées des thérapies chimiques et cognitives...

W. Amendoeira (ABP) : L'histoire de la psychanalyse au Brésil commence avec la présentation faite par le psychiatre Juliano Moreira, à l'École de médecine à Bahia en 1899. Il y a de ce fait une tradition académique de la psychanalyse, en même temps qu'un esprit d'avant-garde. Dans les années 1960, l'atmosphère libertaire et « désaliénante » d'une part, et d'autre part l'emploi dans l'éducation et dans la santé mentale – par exemple dans les communautés thérapeutiques dans des hôpitaux psychiatriques – ont garanti à la psychanalyse une fonction humanisatrice.

S. Alberti (EPFCL) : En même temps, il faut le dire, des zones d'ombre se sont aussi abattues sur l'histoire du Brésil, comme il est bien connu, avec des psychanalystes qui se sont alliés à la police de la dictature de droite dans ces mêmes années 1960-1970... ce qui a été dénoncé par quelques collègues qui n'ont pas suivi l'ordre de l'IPA de se taire. Scandale dénoncé, d'ailleurs, pendant une table ronde dans une université à Rio ! Ce qui montre, de nouveau, l'importance de l'académie dans l'histoire de la psychanalyse au Brésil. À l'époque, il y a même eu un premier projet pour la réglementation de la psychanalyse qui visait à restreindre sa pratique aux seuls médecins... par crainte de la perte du marché mais aussi comme essai de maintenir la psychanalyse éloignée des étudiants et des mouvements de gauche – tendance qui s'est maintenue pendant la dernière dictature.

Tempo : Aujourd'hui, l'intérêt pour la réglementation vient de groupes extérieurs à la psychanalyse, probablement intéressés à profiter de la diffusion du signifiant psychanalyse pour le marché de consommation *psycho-religieux*. Finalement, encore plus récemment, le Conseil fédéral de psychologie soutient à son tour un projet de réglementation des psychothérapies...

W. Amendoeira (ABP) : Je crois que la plus grande pression sur notre champ viendra des actions systématisées des caisses d'assurance santé privées – la plupart de nos caisses sont privées –, même s'il n'y a pas une tradition au Brésil d'augmentation tarifaire en fonction de traitements psychanalytiques, ni même psychothérapiques. Comme dans d'autres pays, nous aurons probablement chaque fois davantage de demandes juridiques concernant des résultats de traitements, les mauvais professionnels, et d'autres plaintes de cet ordre. Si on considère l'insertion de la pratique de la psychanalyse aujourd'hui dans les divers champs de la santé mentale et des politiques publiques envers l'enfance, le troisième âge, les écoles, les recherches, la littérature, l'art et la musique, il devient presque naturel que cela réveille des tentatives de contrôle, voire de manipulation, pour certains secteurs sociaux auxquels nous

nous confrontons. Si nous additionnons les milliers de personnes qui, au long des années, ont bénéficié de la psychanalyse pure, il n'y a pas de doute que le panorama est assez vigoureux, avec des combats que, pour l'instant, nous menons avec succès.

S. Alberti (EPFCL) : L'Articulation travaille pour qu'il ne soit jamais oublié que la psychanalyse n'est pas une psychothérapie à proprement parler et ne peut donc pas être réglementée dans l'ensemble des psychothérapies, même si l'idée de le faire est une tentative de soutenir l'éthique humanitaire contre le pur et simple profit économique.

M. Queiroz (SPCRJ) : Nous savons que le processus de la formation du psychanalyste est long, qu'il exige beaucoup d'études, une longue analyse et des contrôles, et, surtout, beaucoup d'éthique.

S. Alberti (EPFCL) : Et l'éthique de la psychanalyse n'est pas humanitaire, ce que Lacan nous a très bien appris. De toute façon, tout cela montre que la psychanalyse au Brésil n'a jamais été séparée des mouvements sociaux et politiques, que certains collègues étaient associés aux mouvements d'avant-garde tandis que d'autres croyaient pouvoir œuvrer pour une psychanalyse purifiée de toute idéologie – position évidemment trompeuse et propice à passer sous silence les plus grandes horreurs, comme la torture –, qu'elle a souvent eu son mot à dire, et qu'elle est profondément ancrée dans notre culture et notre histoire depuis le début ! Probablement même avant l'arrivée, au Brésil, du capitalisme contemporain... À nous de veiller à sa continuité !

PSYCHANALYSE : L'Articulation est donc née pour mieux faire entendre le refus de toute réglementation dont les pouvoirs publics menacent la psychanalyse. Qu'est-ce qui vous a poussés à faire d'emblée autre chose que les États généraux de la psychanalyse ou un groupe de contact constitué des responsables associatifs ? Comment avez-vous franchi les difficultés de langue entre lacaniens et non-lacaniens, et, d'ailleurs, entre les lacaniens eux-mêmes ?

Denise Maurano (Corpo Freudiano, Escola de Psicanálise – Corpo) : Le refus de toute réglementation n'est pas un accord préalable, je pense qu'il est une conquête. Une conquête tout à fait fragile, car il y a toujours quelques suggestions de réglementation, même de la part des institutions qui font partie de l'Articulation. Mais cette position, ancrée sur la crainte d'une mesure du gouvernement, n'a pas, à mon regard, force d'argumentation en ce moment.

Je pense que les États généraux sont une initiative qui a pour souci des problèmes internes aux mouvements institutionnels de la psychanalyse avec leurs disputes. L'Articulation a été créée à cause tout d'abord d'une menace externe, venue des initiatives de certains religieux qui envahissent le champ de la pratique psychanalytique et désirent donc une réglementation qui leur serait beaucoup plus propice qu'aux psychanalystes eux-mêmes. Comme nous avons besoin de force pour faire face au projet qui marchait vers le Congrès, il a fallu convoquer les associations et non pas les analystes individualisés. Ainsi, la difficulté de langue a été franchie rapidement. Quand il y a une menace externe, c'est plus facile. Ensuite, avec la convivialité et le fort caractère latin de notre culture, où il y a une certaine disponibilité

ludique dans le contact – c'est-à-dire notre expérience avec le mélange et la multiplicité –, notre Articulation a pu élargir son espace.

Tempo : Dans nos réunions, les présents discutent de leurs points de vue, exposent les modes selon lesquels les autres membres de leur institution d'origine voient le problème, et essaient d'affiner un discours commun qui puisse préserver l'objectif majeur. Nous ne discutons pas des questions de la pratique ou de la théorie psychanalytiques, nous parlons très peu de la formation que chaque institution dispense puisque, d'un commun accord, nous jugeons que cela est de la responsabilité de chaque institution. Ce qui nous intéresse est d'affiner notre position, à partir de la psychanalyse elle-même, pour une opposition aux réglementations en dehors du champ. Peut-être que ce pragmatisme nous aide à soutenir une articulation dans nos immenses diversités.

S. Alberti (EPFCL) : Dans nos réunions, qui ont une fréquence moyenne de quatre fois par an – sauf quand quelque chose d'urgent à décider nécessite une réunion supplémentaire –, parler est ce que nous faisons le plus fréquemment ! Nous parlons beaucoup plus que nous ne décidons ! Depuis toujours c'est la manière dont les êtres parlants arrivent à faire quelque chose. Même si le sentiment d'irrésolution est souvent présent... C'est, probablement, la façon que nous avons trouvée de fortifier la psychanalyse, cent ans après sa création – même si ça peut sembler naïf... La psychanalyse nous apprend que parler est la meilleure chose à faire quand il y a des problèmes. Si cela ne marche pas, la psychanalyse elle-même manque d'efficacité puisque c'est inscrit dans son mode de fonctionnement le plus fondamental.

W. Amendoeira (ABP) : Les difficultés qui découlent des différences entre lacaniens et non-lacaniens ne peuvent évoluer qu'avec la parole. Le groupe lacanien, peut-être pour des raisons historiques liées à son propre mouvement, est très souvent de l'avis que tout peut se réduire aux essais de réglementation de « l'irréglementable », raison pour laquelle nous revenons souvent sur ce point...

PSYCHANALYSE : *Apparemment, l'Articulation ne se soucie pas du tout des psychothérapeutes, que la législation menace. C'est peut-être une différence avec deux des positions majoritaires en France : l'une propose de s'allier avec les psychothérapeutes pour donner plus de poids à la résistance au gouvernement, tandis que l'autre souhaite que les psychanalystes non médecins et non psychologues puissent bénéficier de la législation sur les psychothérapies. Est-il possible de préciser la position de l'Articulation sur ce point ?*

D. Maurano (Corpo) : La psychothérapie est une des attributions des psychologues, des psychiatres, ou d'autres catégories dans le champ de la santé mentale. Ils sont tous réglés par des conseils spécifiques (CFP et CFM, par exemple). Actuellement, nous voyons surgir une Association brésilienne de psychothérapeutes...

S. Alberti (EPFCL) : Elle a été créée il y a deux ans, initiative soutenue par le CFP, pour plusieurs raisons. Parmi elles notamment : des raisons déontologiques – le souci de faire face au charlatanisme – ; des raisons politiques – les difficultés de dialogue avec les médecins – ; et des

raisons économiques – les difficultés de dialogue avec les entreprises privées d'assurance et la surveillance du marché. Toutes ses préoccupations sont complètement externes à la psychanalyse !

D. Maurano (Corpo) : Pour l'instant, nous dialoguons avec ses *leaders*, et nous observons qu'ils sont tout à fait voués à ces questions de marché des agences médicales. Notre position – que nous essayons de rendre publique (par exemple, en vérifiant les possibilités de participer à des réunions promues par ces agences) – est de ne pas donner d'appui à cette initiative.

Tempo : Au départ, notre position était de ne pas nous mêler des questions de la réglementation des psychothérapies, mais ensuite nous avons vu que cela recèle des conséquences pour la psychanalyse.

S. Alberti (EPFCL) : Surtout face aux nouvelles qui nous viennent d'Europe...

Tempo : Notre position, pour l'instant, conteste les arguments régulateurs des psychothérapies dans la mesure où ils nous semblent n'être que des prétextes pour atteindre une hégémonie du marché des assurances maladie. Ces arguments sont faux et ne visent que le consensus dans un champ voué au contresens.

S. Alberti (EPFCL) : En effet, l'Association brésilienne des psychothérapeutes n'admet que des professionnels individuellement et leur demande de laisser dehors toute idée de spécificité d'un champ thérapeutique. Elle soutient même l'idée qu'il y a beaucoup plus de choses en commun entre les diverses pratiques psychothérapeutiques que de différences, différences identifiées alors plutôt à des purismes ségrégationnistes. Pour nous, c'est un bel exemple des manœuvres dont un groupe est capable pour obtenir que chacun marche selon ses consignes, laissant dehors toute autre référence... N'est-ce pas très proche de l'idée qui oriente aussi le DSM depuis sa troisième édition : être *athéorique*, *ahistorique* et *adoctrinal* ? En outre, n'admettant que des personnes – et non pas d'institutions –, l'Association donne marge à une certaine liberté de choix individuel. Quelques membres de cette association de psychothérapeutes sont aussi membres d'une institution psychanalytique. À chacun de résoudre ce paradoxe !

PSYCHANALYSE : *Est-il imaginable que l'Articulation survive à la fin de la menace de réglementation de la psychanalyse ? Est-il impensable qu'elle se maintienne autour d'une raison cette fois positive – par exemple la question de la transmission de la psychanalyse ? Est-il possible de dire quelque chose de la passe et de la forme « école » promue par Lacan ?*

Tempo : Nous ne croyons pas que l'Articulation doive se proposer d'autres objectifs. Son seul objectif est de s'opposer aux initiatives de réglementation du champ. Cela est sa marque originale et qui lui donne sa puissance, orientant ses actions à travers lesquelles elle peut contribuer à la question de la transmission de la psychanalyse.

M. Queiroz (SPCRJ) : Ce thème de la transmission de la psychanalyse, qui est toujours beaucoup discuté dans nos communautés analytiques, est aussi une préoccupation pour l'Articulation

dans la mesure où le mouvement a surgi en raison, justement, de l'action de certains groupes qui semblent ignorer les prémisses fondamentales de la psychanalyse, avec l'idée de « former », d'une façon complètement erronée, des « professionnels de l'inconscient » dans des cours rapides – avec droit au diplôme, manuels avec tests pour les diagnostics, questionnaires pour le premier entretien, recettes et idées pour les « urgences » et pour le décor du cabinet – et toute la bureaucratie qui va avec.

S. Alberti (EPFCL) : Nous nous sommes souvent penchés sur la question de la transmission et de la formation pour arriver à identifier, dans l'énorme pluralité d'orientations dans l'Articulation, les lignes autour desquelles il serait possible d'affirmer la spécificité de la psychanalyse et de sa pratique pour le monde en dehors de la psychanalyse elle-même.

D. Maurano (Corpo) : La réunion autour de la transmission de la psychanalyse se réduit à une possible prise de position devant l'opinion publique afin de la renseigner à propos des questions fondamentales de la psychanalyse, ce qui renforce l'idée de sa non-réglementation en dehors de ses propres références. Ainsi, on passe loin de la passe. C'est une question qui est travaillée à l'intérieur des écoles et l'Articulation n'en est pas une.

W. Amendoeira (ABP) : La question sur la passe et l'« école », je la laisse à mes pairs lacaniens. À partir de la conception de l'Articulation en tant que mouvement réunissant des entités indépendamment des filiations, et dans la mesure où la transmission est un des points nodaux autour desquels se tressent les différences entre les grandes lignes de division du mouvement psychanalytique, je pense perceptible une raison positive majeure pour son maintien et son maniement. Nous pourrions avoir une conception d'autoréglementation du champ qui pourrait s'esquisser de cette manière : la reconnaissance d'une entité supra-institutionnelle, constituée par des représentations des champs variés, des orientations et des écoles psychanalytiques, qui reconnaissent, à partir de critères minimaux mais reconnus par tous, les institutions qui répondraient à des paramètres établis par l'ensemble ; cette entité rendrait ensuite publique la présentation des institutions qui seraient reconnues par elle comme formatrices de psychanalystes, sans aucune interférence de l'État ou d'un pouvoir qui soit par lui constitué. L'Articulation pourrait être le premier pas possible. Mais d'autres en attendent une réflexion, des dialogues, l'élaboration de questions, la mise de notre savoir à l'épreuve et, pour couronner la chose, la libération de nos chaînes !

M. Queiroz (SPCRJ) : De toute façon, ces groupes intéressés à réglementer la psychanalyse en tant que profession ne semblent pas conscients de la règle fondamentale selon laquelle celui qui veut analyser les autres doit, d'abord, être lui-même un analysé. Le psychanalyste professionnel – y inclus tous les aspects bureaucratiques – est le plus éloigné possible de ce qui caractérise le plus authentiquement le psychanalyste : son rapport au désir d'être analyste.

S. Alberti (EPFCL) : Tout ce qui est de l'ordre du désir de l'analyste est dans ces cas laissé dehors.

D. Maurano (Corpo) : Je pense que l'Articulation ne survivra qu'en tant que faisant face à cette menace de réglementation. S'il n'y a plus cette menace, il n'y a plus de raison d'être pour

l'Articulation. Néanmoins, je pense qu'il est presque impossible que cette menace disparaisse... Une fois qu'elle a été déclenchée, il y a toujours cette possibilité.

PSYCHANALYSE : *Vue de France, l'Articulation n'apparaît pas comme une association complémentaire, celle qui manquerait à l'ensemble des associations. Elle n'est pas non plus une suppléance de l'autorité qui pourrait faire que les associations psychanalytiques se constituent justement en ensemble fermé, consistant et fini. Elle a les caractères d'une association supplémentaire : une association qui fait que chaque association est décomplétée par l'Articulation dès lors que l'un de ses membres est invité à y participer. Lacan associe le supplémentaire à ce qui met le savoir en échec : le féminin, le sinthome... Ne pensez-vous pas avoir inventé un type d'association non seulement congruent pour ces temps d'attaque contre la psychanalyse mais à la hauteur de ce qu'exige le discours analytique ?*

D. Maurano (Corpo) : L'idée de l'Articulation comme une association supplémentaire est parfaite. La revue *PSYCHANALYSE* a bien capté « l'esprit de la chose ».

Tempo : Nous n'avons pas encore réfléchi théoriquement sur notre mode de fonctionnement. Pourtant, la façon pragmatique d'opérer s'oriente à partir des quadrants que l'éthique psychanalytique institue – ce qui ne peut donc pas être séparé du discours analytique, présent dans la manière dont nous nous organisons.

S. Alberti (EPFCL) : Une chose est sûre : l'Articulation est fragile comme tout ce qui met le savoir en échec... Il est déjà arrivé qu'on parte de la réunion avec la crainte que ça ne marchera plus, avec des questions sur la validité de la chose, et la sensation qu'on perd son temps ! Pourtant, comme le réel, on y revient toujours, depuis plus de cinq ans. De plus, pas mal d'entre nous veillent sur l'Articulation maintenant, pour qu'elle survive !

Tempo : Notre plus grand but est de barrer les initiatives de réglementation avec un ensemble de collègues pour lesquels toute initiative de cet ordre constitue un vrai risque pour la transmission de la psychanalyse.

PSYCHANALYSE : *Quel bilan faites-vous de votre expérience ? Quelles sont vos perspectives ?*

Tempo : Nos perspectives dépendent de l'intérêt que les institutions analytiques auront d'entreprendre des discussions à l'intérieur d'elles-mêmes et de prendre position.

D. Maurano (Corpo) : Au début, je croyais possible un accord entre les institutions, autour de l'éthique de la psychanalyse, pour mieux soutenir sa transmission. Mais c'était de l'ordre d'un idéal. Bientôt j'ai vérifié que même cela ne serait pas possible... Cela a été d'abord une déception, mais je me suis aperçu qu'il y avait un caractère bien précis dans notre ensemble : presque une mission de vigilance devant les menaces externes, ce qui n'est pas peu. Le temps passe et, lors de nos réunions, il y a aussi des effets de transmission entre les membres des différentes institutions. Ce n'est déjà pas mal ! Mais il ne faut pas attendre beaucoup de tout ça...

W. Amendoeira (ABP) : Le mouvement a gagné en puissance au moment de la troisième réunion, en avril 2001, parce qu'il était nécessaire d'organiser une réaction à un projet, présenté par un député devant l'Assemblée législative, qui visait la réglementation. Nous avons écrit et ensuite approuvé un premier Manifeste, signé par toutes les entités psychanalytiques présentes et par beaucoup d'autres ensuite (soixante-cinq institutions psychanalytiques et dix non psychanalytiques au Brésil ont signé ce premier Manifeste). Envoyé à des députés, à des journaux, à des ministres de l'État, et, surtout, aux commissions qui élaboraient les rapports sur le projet dudit député, le Manifeste nous a aussi accompagnés pendant la séance publique à laquelle nous avons participé à la Chambre des députés pour défendre notre position. C'est ainsi que le rapporteur a pu nous entendre et rejeter le projet. Après les discussions qui ont suivi, le député a retiré son projet. Ce n'était pas la dernière tentative législative, nous en avons barré d'autres, et nous veillons infatigablement à toute initiative dans ce sens au Parlement. À côté de ça, nous veillons aussi à toute offre de formation en psychanalyse par des entités que nous ne reconnaissons pas parce que la formation psychanalytique qu'elles prônent ne prend pas en compte ce qui est établi dans notre Manifeste : « La formation des psychanalystes se fonde sur trois activités complémentaires et indissociables entre elles : l'analyse personnelle, les cours théoriques et la supervision des cas cliniques. » Les entités de l'Articulation – au contraire de celles que nous ne reconnaissons pas – peuvent faire remonter leur généalogie psychanalytique jusqu'à Sigmund Freud comme ayant toujours fait partie de la communauté psychanalytique.

À la fin de l'année 2005, nous avons approuvé un grand forum pour réunir des psychanalystes de toutes filiations ; et, en octobre 2006, pour vérifier ce que pensent les psychanalystes brésiliens sur ces questions, pour les informer de nos travaux depuis plus de cinq ans et pour débattre des modes d'organisation dans le monde, ainsi que des formes de solutions trouvées dans plusieurs pays pour les questions discutées au sein de l'Articulation.

Post-scriptum du 30 janvier 2006, par Sonia Alberti ²

L'Articulation des entités psychanalytiques brésiliennes est un ensemble ouvert qui réunit en ce moment, au Brésil, des psychanalystes relevant de plus de soixante institutions psychanalytiques de diverses orientations, mais qui se reconnaissent toutes à partir de deux critères minimaux : d'un côté elles contribuent à préserver le patrimoine de la psychanalyse telle qu'elle a été créée par Sigmund Freud – la fonction didactique de l'analyse, les contrôles et la formation théorique – et, de l'autre, aussi loin qu'elles font remonter leur généalogie, elles ont toujours appartenu à la communauté psychanalytique, ainsi qu'Amendoeira, dans l'entretien, l'a signalé.

Elle fut créée pour faire face à des bouffées « réglementatrices » pouvant venir d'origines aussi différentes que des groupes évangéliques ou des associations de psychothérapeutes ; son action politique est plus large que la seule lutte pour contrer ces bouffées. En

2. Sonia Alberti, <alberti@fclrio.org.br>

réalité, en essayant de trouver des moyens pour défendre la psychanalyse de ces projets de réglementation, le travail de l'Articulation est aussi de promouvoir le débat entre les entités psychanalytiques, de façon à ce que leurs orientations particulières soient mises au service de la défense recherchée par tous, plutôt qu'elles se constituent en empêchement d'un échange possible. Pour cette raison, chaque pas que nous entreprenons est assez complexe et très discuté – par exemple, pour rédiger les textes des manifestes qui ont été rendus publics et amenés au Congrès national au moment où les commissions examinaient les propositions de réglementations. Pour écrire les manifestes, il a fallu nous mettre d'accord sur les traits les plus simples qui nous permettraient de nous identifier au regard de la société en général. Deux paragraphes du premier Manifeste rendent compte du résultat de ce travail :

« [...] Graduellement, ce champ [de la psychanalyse, au long de son histoire] s'est élargi et des institutions ont surgi qui se proposent de former des analystes, avec des variations concernant les exigences et les modèles du processus de formation, mais qui maintiennent les principes généraux tels qu'ils ont été établis au début du siècle dernier, tout en augmentant le nombre d'analystes, affiliés à plusieurs autres écoles, qui se vouent à l'étude et à la pratique de la psychanalyse.

Au cours des années, ce champ a établi et maintient ses traditions, avec une pratique qui préserve le patrimoine de la psychanalyse et dans lequel s'organise un champ d'assistance représenté par le traitement des personnes qui viennent nous le demander. Les institutions psychanalytiques ont la responsabilité sociale de former des psychanalystes compétents, de leur conférer l'autonomie nécessaire pour l'exercice de leur fonction tout en rendant à chaque psychanalyste sa responsabilité concernant l'éthique de ses actes » (*extrait du premier Manifeste, daté d'avril 2001, traduction Sonia Alberti*).

Ce premier Manifeste fut construit en 2001 pour contrer le projet de loi n° 3.944 du 13 décembre 2000, dont l'auteur, un député évangéliste, partant « de prémisses absolument erronées et de présentation de procédures incompatibles avec l'essence de l'exercice et de la formation des praticiens » (*extrait du premier Manifeste*), proposait la réglementation de la profession de psychanalyste au Brésil. Notre Manifeste concluait que « les psychanalystes ne réclament aucune réglementation de l'État. La psychanalyse progresse depuis un siècle grâce à des principes et des méthodes rigoureuses et un corps théorique qui a comme fondement les propositions de Freud ».

Le deuxième Manifeste, dont la rédaction finale est devenue publique en mars 2004, était la réaction à un nouveau projet de loi, daté du 22 octobre 2003, de la part d'un autre député – celui-ci avec des préoccupations plutôt déontologiques. À propos de ce projet, nous avons pu écrire qu'il :

« [...] s'inscrit dans une série d'autres [projets de loi] qui, au cours des temps, furent tous refusés par les députés brésiliens, quand ils ont pu constater, à chaque fois, que ces projets, une fois approuvés, et indépendamment de la bonne volonté à leur origine, aggraveraient les maux qu'ils prétendent guérir : historiquement, ou parce qu'ils sous-estiment la nécessaire singularité de la formation d'un psychanalyste, ou parce qu'ils confient cette formation à l'Université, sans se rendre compte du fait

qu'elle ne peut pas disposer des instruments nécessaires pour mener à terme cette tâche malgré le fait que notre Université rende d'incontestables bons services à notre pays, dans de vastes champs » (*extrait du deuxième Manifeste, mars 2004, traduction Sonia Alberti*).

En effet, une des questions que nous discutons le plus souvent était le fait que toute réglementation externe à la psychanalyse elle-même – qui n'a que deux règles fondamentales, soit l'association libre et l'abstinence de l'analyste – serait toujours mise au profit de ceux qui n'ont pas comme fondement de leur pratique justement ces deux règles de la psychanalyse... Pour cette raison, nous nous sommes partiellement identifiés à d'autres personnes qui ont une pratique dont la complexité serait pervertie si une réglementation de l'État, extérieure à l'exercice de cette pratique, pouvait s'imposer. Ainsi, encore dans le deuxième Manifeste, nous avons pu écrire :

« Nous nous associons donc à tous les mouvements de résistance à la tentative de normalisation de pratiques qui relèvent fondamentalement des implications subjectives de chacun, et venons publiquement réaffirmer l'engagement de la psychanalyse à soutenir la singularité de ceux qui lui demandent aide, ainsi que de ceux qui l'exercent, prenant en compte leur relation et leur engagement avec la culture et la société dans laquelle ils vivent » (*extrait du deuxième Manifeste, mars 2004, traduction Sonia Alberti*).

L'Articulation des entités psychanalytiques brésiliennes, finalement, est un ensemble dont la logique n'est pas consistante, un ensemble « pas-tout », où les opinions différentes s'entrecroisent, mais avec la même conviction qu'il faut se battre pour maintenir la psychanalyse au Brésil, et, en l'occurrence, devant un premier danger commun : la réglementation extérieure à la psychanalyse.